

L'action du Gouvernement en faveur de l'agriculture

34 %

C'est la baisse des revenus agricoles en 2009.

1 Md€

C'est le montant des prêts de trésorerie et de consolidation sur 5 ans accordés par les banques à un taux bonifié aux exploitants en difficulté.

650 M€

C'est le montant des aides exceptionnelles accordées par l'Etat aux agriculteurs.

Soutenir les agriculteurs et donner un avenir à notre agriculture

L'agriculture et la pêche sont des secteurs stratégiques pour notre pays. Or elles sont aujourd'hui confrontées d'une part, à **une crise majeure qui a conduit à une baisse importante des revenus agricoles** (34% en moyenne en 2009) et, d'autre part, à **des évolutions essentielles des politiques européennes**.

Pour répondre à ce double défi, le Gouvernement apporte des solutions concrètes qui s'articulent autour de **3 grands axes** :

Des mesures d'urgence avec un plan de soutien exceptionnel annoncé par le Président de la République à Poligny le 27 octobre 2009 ;

Des mesures de long terme avec le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Une action résolue en faveur d'une nouvelle régulation des marchés agricoles européens, notamment pour le lait.

L'objectif : **soutenir les agriculteurs dans la crise et donner un avenir à notre agriculture**.

Quelles sont les difficultés rencontrées par le secteur agricole ?

- Les agriculteurs ont été confrontés en 2009 à une crise très grave. **Les revenus agricoles ont baissé de 34% en moyenne** : il s'agit là de **la plus forte baisse en 20 ans** ! Dans certaines filières, la chute des revenus a même dépassé 50% pour les éleveurs laitiers, les arboriculteurs ou les céréaliers. Cette baisse des revenus s'explique par l'effondrement du prix de certains produits agricoles.
- **La compétitivité de notre industrie agroalimentaire connaît une érosion continue** : la France est aujourd'hui le 4ème exportateur mondial de produits agroalimentaires transformés alors que nous étions le 2ème exportateur mondial jusqu'en 2004.
- Pour qu'aucun agriculteur ne soit laissé seul face à la crise, **le Gouvernement a pris des mesures fortes** :
 - **Le plan de soutien exceptionnel** annoncé par le Président de la République à Poligny le 27 octobre 2009 ;
 - **Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche** présenté en Conseil des ministres le 13 janvier ;
 - **La préparation de la réforme de la PAC** avec le principe d'une nouvelle régulation des marchés agricoles européens.

Quelles mesures d'urgence ont été prises ?

- Le 27 octobre 2009, **le Président de la République a annoncé à Poligny un plan de soutien exceptionnel** avec de nombreuses mesures pour **aider efficacement, rapidement et simplement les agriculteurs en difficulté**.
- Ce plan comprend tout d'abord **1 Md€ de prêts** de trésorerie et de consolidation qui seront accordés sur 5 ans par les banques à un taux bonifié. **Au 31 janvier 2010, ce sont près de 600 M€ qui ont déjà été engagés** pour un total de 25 000 dossiers et pour un montant moyen de 20 000 € par dossier. Et pour faciliter les relations entre les banques et les agriculteurs, Nicolas FORISSIER a été nommé médiateur.
- Pour faire face à l'urgence dans laquelle se trouvent certains producteurs, ce plan comprend également **un soutien exceptionnel de l'Etat de 650 M€** :
 - Plus de 60 M€ pour la prise en charge des intérêts d'emprunt ;
 - 50 M€ pour la prise en charge des cotisations sociales à la Mutualité sociale agricole ;
 - 200 M€ pour le fonds d'allègement des charges (FAC) et le dispositif d'accompagnement spécifique pour les agriculteurs les plus en difficulté (AGRIDIFF) ;

- 170 M€ pour le remboursement des taxes intérieures sur les produits pétroliers (TIPP) et le gaz naturel (TIGN) ;
- Une prise en charge partielle de la Taxe sur le foncier non bâti ;
- Le remboursement de 75% de la taxe carbone payée par les agriculteurs en 2010.
- Ce plan, élaboré de manière concertée avec les banques, la Mutualité sociale agricole et les services de l'Etat, a été déclaré **conforme aux règles européennes en moins de 3 semaines.**

Que prévoit la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche ?

- Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et la pêche porté par Bruno LE MAIRE a pour objectif de répondre à un **double défi** : affronter une crise grave qui a conduit à une baisse importante des revenus agricoles et anticiper les évolutions majeures que connaîtront prochainement les politiques européennes.
- Pour y répondre, ce projet de loi s'articule autour de **3 grands axes** :
- **Faire de l'alimentation une priorité** avec par exemple l'accélération de l'opération « un fruit pour la récré » qui bénéficiera à 1 million d'enfants dès la rentrée prochaine.
- **Renforcer la compétitivité et favoriser la stabilisation des revenus des agriculteurs** grâce notamment à la signature de contrats écrits entre producteurs agricoles et industriels, au renforcement de l'Observatoire des prix et des marges et à une meilleure couverture des risques.
- **Mieux préserver les terres agricoles contre l'étalement urbain** grâce à la taxation des plus-values issues de la transformation de terres agricoles en terres constructibles, à la création d'un observatoire national qui recensera le volume des terres agricoles et leur niveau de production, et à la création de commissions départementales qui donneront leur avis sur les déclassements de terres agricoles.
- L'objectif est clair : **renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et ses pêcheurs.**
- Ce projet de loi, qui sera examiné par le Parlement après les élections régionales de mars, est bien le **signal d'une modernisation progressive mais déterminée de notre agriculture et de notre pêche.**

Ne faut-il pas aussi plus de régulation ?

- **Parce que l'agriculture ne peut être laissée aux seules lois du marché, la France se bat sans relâche pour mettre en place une nouvelle régulation agricole au niveau européen.** Dès 2008, lors de la Présidence française de l'Union européenne, la France a ouvert un débat sur les principes fondateurs de la politique agricole commune de 2013 avec un objectif clair : mieux réguler les marchés agricoles.
- **Bruno LE MAIRE s'est battu au niveau européen pour mettre en place des outils de régulation afin d'aider les producteurs laitiers. Il a obtenu le soutien de l'Allemagne puis, progressivement, de 22 des 27 Etats membres au principe d'une nouvelle régulation.** La France a demandé et obtenu de la Commission européenne une intervention forte sur le marché du lait, près de 300 M€ de soutien d'urgence pour les producteurs de lait et la mise en place d'un groupe à haut niveau pour proposer les instruments de cette nouvelle régulation.
- Ce combat pour la régulation du marché du lait a permis de poser la question plus large de la régulation de tous les marchés agricoles. **L'Appel de Paris du 10 décembre 2009 signé par 22 Etats membres a montré un consensus en faveur d'une régulation européenne des marchés agricoles** indispensable pour stabiliser les prix agricoles et les revenus des producteurs.

L'ensemble des CLÉS-ACTU : <http://kiosque.porte-parole.gouv.fr/abo/cles-actu/>

Porte-parole du Gouvernement, Hôtel de Rochemouart - 110 rue de Grenelle - 75007 PARIS – Tél. : 01 55 55 06 70 – ppg@porte-parole.gouv.fr